
Diffusion Interne

- Métier : Tous
- Destinataires : BF, SD, Secteur Poste, Coordonnateurs, Formateurs
- Objet : Epidémie CORONAVIRUS
- Affaire suivie par : Stéphane LAMARQUE, Thierry ROUX

Cher(e)s Camarades,

L'épidémie de CORONAVIRUS continue de se développer dans plusieurs pays.

A l'initiative de FO Com et face à l'absence de communication de La Poste (qui s'était pourtant engagée à informer au fil de l'eau les membres de la CNSST), une réunion téléphonique s'est tenue ce 26 février 2020 au matin.

Après nous avoir fait un point sur l'état de l'épidémie, La Poste nous a informé avoir commandé 130 000 flacons de 100ML de gels hydro alcooliques et être en cours de réapprovisionnement en flacons de 500ML. La Poste déclare disposer de 24 millions de masques à la DAPO au cas où.

Une note, datée du 24 février, décrit les dispositions prises par La Poste notamment, pour les postiers qui reviendraient des pays concernés par le virus. Les dispositions en question s'appliquent pour des retours dans le cadre professionnel comme personnel. Face à la possibilité de dispense d'activité, FOCOM a souligné qu'un décret spécifique du 31 janvier prévoyait déjà la possibilité pour les salariés concernés de bénéficier d'un arrêt de travail, avec neutralisation des jours de carence. Cet arrêt de travail ne peut être prescrit que par un médecin de l'**Agence Régionale de Santé**.

Un numéro vert est à disposition : **0 800 130 000**, vous pouvez orienter les postiers qui vous contacterez dans ce but.

Enfin un kit de communication à destination des CHSCT va être envoyé via les branches respectives. Pour FOcom, la communication de La Poste a été défaillante dans bien des services et établissements, associer davantage les CHSCT est une nécessité ! La Poste nous a semblé peu préoccupé par le phénomène. L'information se doit d'être communiquée quasiment en temps réel.

La Poste a exceptionnellement acté l'intégration des CNSST de branches à celle de la DRH groupe sur le suivi de ce dossier sensible. Nous avons demandé une communication renforcée à destination des CHSCT et des postiers avec la tenue très régulière des instances.

Restant à votre disposition
Amitiés syndicalistes.